

CSEE

Comité syndical européen de l'éducation Région européenne de l'IE

http://www.ei-ie.org

RÉGION EUROPÉENNE CSEE

Présidente

Christine BLOWER

Vice-Président(e)s

Odile CORDELIER Walter DRESSCHER Paula ENGWALL Andreas KELLER Galina MERKULOVA Branimir STRUKELJ



5, Bd du Roi Albert II, 9e étage 1210 Bruxelles, Belgique Tél: +32 2 224 06 91/92 Fax: +32 2 224 06 94 secretariat@csee-etuce.org http://www.csee-etuce.org

Directeur européen Martin RØMER

Trésorier Mike JENNINGS

PLAN STRATÉGIQUE COMPLÉMENTAIRE DU CSEE RÉPONSE MONDIALE DE l'IE À LA COMMERCIALISATION ET À LA PRIVATISATION DE/AU SEIN DE L'ÉDUCATION

Avril 2015

La campagne de l'IE Réponse mondiale à la commercialisation et à la privatisation de/au sein de l'éducation vise à atteindre le deuxième objectif fixé par la campagne UNI(E)S qui consiste à démontrer que la commercialisation et la privatisation nuisent à l'éducation publique et aux intérêts de la société. Afin d'atteindre cet objectif, la campagne de l'IE définit un projet mondial pour démontrer où et comment la commercialisation et la privatisation de/au sein de l'éducation portent atteinte au droit à un enseignement de qualité et gratuit, favorisent et accentuent les inégalités dans ce secteur, détériorent les conditions de travail du personnel enseignant, les droits des travailleurs et les relations de travail, et érodent les processus décisionnels démocratiques et la responsabilité publique en matière de gouvernance de l'éducation. ¹ La campagne cible essentiellement les entreprises offrant des services d'éducation à des fins lucratives et les sociétés de consultance impliquées dans la gouvernance de l'éducation. Ci-dessous sont présentées les priorités de la Région européenne, basée sur des cas de privatisation spécifiques observés dans cette région.

Le niveau de commercialisation et de privatisation de/au sein de l'éducation dans la Région européenne est en général très faible. Toutefois, la pression permanente exercée sur les budgets publics et les effets cumulés de la crise économique et financière semblent encourager plusieurs gouvernements à rechercher des options pour alléger leurs budgets pris en étau. Par ailleurs, le Mouvement mondial pour la réforme de l'éducation (GERM) risque de faire peser de lourdes contraintes sur les systèmes d'éducation publics. Le GERM encourage et renforce la concurrence, élargit le choix des établissements scolaires, accentue la déprofessionnalisation des enseignants et privilégie la performance basée sur les tests dans les systèmes éducatifs.

Les grandes entreprises de services éducatifs ne sont pas présentes en Europe comme dans les autres parties du monde. Toutefois, cette situation risque de changer et il n'y a aucune raison de croire que l'évolution du phénomène, en particulier dans les pays du sud et de l'est de l'Europe, ne donnera pas certaines idées et encouragements aux gouvernements, généralement acquis au principe politique de plus en plus admis selon lequel la concurrence est également une bonne chose pour l'éducation.

¹ Ball et Youdell (2008) font la distinction entre privatisation *de* l'éducation publique, c'est-à-dire l'ouverture des services d'éducation publics aux acteurs du secteur privé, en vue de concevoir, gérer ou offrir certains aspects de l'éducation publique, et la privatisation *au sein de* de l'éducation publique, c'est-à-dire l'importation d'idées, de techniques et de pratiques émanant du secteur privé, en vue d'appliquer les principes du marché et des entreprises au secteur public.

Le dialogue social et les mécanismes de négociation collective qui l'accompagnent ont été mis sous pression et n'ont cessé de décliner en Europe depuis ces 8 dernières années. C'est là un phénomène inquiétant et une véritable régression pour le mouvement syndical. Conséquence, de plus en plus de gouvernements cherchent à prendre leurs décisions politiques sans aucune consultation ni discussion avec les organisations syndicales.

Le statut et le développement professionnels des enseignants sont mis sous pression. Partout en Europe, des voix s'élèvent pour exiger un enseignement plus efficace, mais très peu de ressources sont mises à disposition pour assurer le développement professionnel des enseignants - une condition préalable pourtant indispensable si l'on souhaite mettre en place des systèmes d'éducation publics de qualité.

L'investissement dans l'éducation se révèle insuffisant dans un grand nombre de pays européens. Suite à la crise économique, la moitié des pays européens ont dégraissé leurs budgets de l'éducation. Une telle situation encourage les gouvernements à se tourner vers de nouvelles modalités de financement pour ce secteur, notamment au travers de l'externalisation et de la privatisation.

Activités et priorités du CSEE et de ses organisations membres

- 1. Il appartient aux gouvernements d'offrir à chacun une éducation publique de qualité et gratuite. Plus particulièrement, les autorités publiques se doivent d'apporter des réponses juridiques pertinentes. Les retombées négatives de la commercialisation et de la privatisation s'expriment notamment par une discrimination fondée sur le genre, l'identité ethnique, le handicap, l'orientation sexuelle, la religion ou la solvabilité.
- 2. Le Semestre européen et les Recommandations spécifiques par pays jouent désormais un rôle crucial dans la mise en œuvre des réformes nationales pour les systèmes d'éducation publics. Aux quatre coins de l'Europe, les pressions constantes exercées sur les gouvernements pour assainir leurs budgets et réduire leur dette publique les ont amenés à amputer les budgets de l'éducation, ouvrant ainsi les portes du secteur à la privatisation et aux acteurs commerciaux et financiers, et mettant en péril, par la même occasion, la possibilité pour tout un chacun d'accéder à une éducation gratuite et de qualité.

Le CSEE et les organisations membres devraient conjointement :

Evaluer la situation de la commercialisation et de la privatisation de/au sein de l'éducation dans la région européenne, afin de mesurer l'ampleur et la portée de l'intervention du secteur privé dans la gouvernance et les prises de décision en matière d'éducation, ainsi que leurs effets sur le secteur de l'éducation, au travers d'une enquête menée auprès des organisations membres du CSEE et d'une recherche documentaire conduite en interne. Définir des plans

- nationaux pour contrecarrer et prévenir la commercialisation et la privatisation futures de l'éducation et de ses structures.
- Réclamer la mise en place d'une législation empêchant la commercialisation des services éducatifs et imposant aux acteurs privés de se soumettre et de se conformer à des normes et réglementations nationales en matière de qualité, de performance et d'accréditation identiques à celles appliquées dans les écoles et institutions publiques, garantissant la transparence des activités des écoles et autres institutions privées, et empêchant les conflits d'intérêts des acteurs privés.
- Examiner la législation de l'UE relative au secteur de l'éducation, y compris la <u>Directive de l'UE sur les marchés publics</u>;
- Examiner les possibilités de mettre en place et de partager des expériences de stratégies pour négocier les conventions collectives avec les établissements d'éducation privés, afin de garantir un niveau de rémunération et des conditions de travail décentes, et dissuader ainsi les entreprises de créer des institutions scolaires privées concurrentes, qu'elles soient subsidiées ou non par les autorités publiques.
- Faire pression afin de garantir le dialogue social et la consultation des syndicats d'enseignants concernant l'élaboration des politiques éducatives et le programme de réformes nationales dans le cadre des procédures du Semestre européen
- Demander instamment aux gouvernements d'apporter un soutien financier suffisant aux systèmes d'éducation publics. Ceci doit aussi être reflété dans l'ensemble des domaines politiques ayant un impact sur l'éducation, notamment dans le cadre du Semestre européen et des Recommandations spécifiques par pays.
- Poursuivre le déploiement du plan d'action du CSEE concernant le Semestre européen afin de s'assurer que les organisations membres aient un maximum d'influence durant la planification et les procédures budgétaires.
- 3. Les accords commerciaux présentent des risques considérables pour l'éducation, dans la mesure où ils restreignent la marge de manœuvre des Etats dans l'application de leurs politiques publiques et pourraient entraîner un effet de blocage en intensifiant les pressions exercées par la commercialisation et la privatisation. Par ailleurs, les accords portant sur les investissements, en l'occurrence le mécanisme de règlement des différends entre investisseur et Etat (RDIE), soulèvent d'importants problèmes quant à la capacité des Etats à maintenir leur autonomie politique et faire valoir les réglementations nationales pour défendre les intérêts publics. Une telle situation pourrait avoir un impact extrêmement négatif sur les processus décisionnels démocratiques mis en place dans le secteur de l'éducation.

Le CSEE et les organisations membres devraient conjointement :

- Continuer à exiger que l'éducation soit exclue des accords de commerce et d'investissement notamment du PTCI, de l'ACS et de l'AECG. De plus, l'UE et les gouvernements européens ne devraient pas faire pression sur d'autres pays pour les encourager à prendre des engagements en faveur de l'éducation dans les accords commerciaux, dans la mesure où cela risque de considérablement limiter leur capacité à développer et à améliorer les systèmes d'éducation publics.
- 4. Au travers de leurs politiques de coopération au développement, les gouvernements devraient promouvoir l'accès universel à une éducation gratuite de qualité, principalement dans les pays où les systèmes d'éducation publics sont en phase de développement ou encore inexistants.

Les organisations membres du CSEE devraient conjointement :

- Soutenir des politiques extérieures, en ce compris l'aide au développement, qui favorisent le déploiement d'une éducation publique de qualité.
- Empêcher les gouvernements de recourir à des politiques extérieures, y compris l'aide au développement, pour promouvoir et soutenir l'éducation privée.
- Renforcer la solidarité Nord-Sud/Est dans le domaine de la coopération, le plaidoyer et les programmes de coopération au développement.
- 5. Les politiques en matière de Responsabilité sociale des entreprises devraient être obligatoires et prévoir des mécanismes de surveillance permettant d'assurer que les sociétés privées soient tenues responsables pour toutes leurs activités et leurs agissements.

Le CSEE et les organisations membres devraient conjointement :

Plaider en faveur de politiques contraignantes en matière de responsabilité sociale des entreprises et des acteurs privés dans le secteur de l'éducation, par exemple sous la forme d'un code de conduite ou d'une charte de responsabilité, comprenant des instruments juridiques garantissant un droit de réparation aux personnes victimes de violations de leurs droits humains, notamment en contribuant à la révision de la politique européenne en matière de Responsabilité sociale des entreprises.